



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E127897

VALABLE JUSQU'AU 10/10/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2014

Forme juridique : SARLU

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 807 542 394 RCS

Siret : 807 542 394 00026

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 330206/K/18

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 20529365404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 20529365404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : RUSTUELEC

2 CHE DE LOCMARIA PRANTRAFF
56850 CAUDAN

Téléphone : 02 97 85 23 56

Portable : 06 07 38 29 58

Site Internet :

E-mail : compta.rustuelec@gmail.com

Responsabilité légale :

RIO JOHAN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/01/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/01/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/05/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/01/2021
o Ventilation mécanique	19/05/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.